



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N° 12/2018

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Carrouge, le 29 octobre 2018
Réf. : 1.10.101.02 / jsk

Budget pour l'année 2019

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente et vous propose le budget de la Commune de Jorat-Mézières pour l'année 2019. Ce troisième budget de Jorat-Mézières est équilibré et présente un excédent de revenus de Fr. 28'400.-.

Après examen, la Municipalité vous remercie de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 4 décembre 2018,
vu le préavis municipal N° 12/2018,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

d'accepter le budget de la commune de Jorat-Mézières pour l'année 2019, tel que présenté avec un excédent de revenus de Fr. 28'400.-.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrice Guenat

La Secrétaire :  Josette Sonnay Khatanassian



Annexe : 1 budget 2019

Municipal responsable : M. Patrice Guenat, Syndic

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 octobre 2018.